



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CA/241

Le 16 juillet 2018

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: **Seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2019 (Genève, 18-28 février 2019) en vue de l'établissement du Rapport de la RPC à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19) et des études préparatoires pour la conférence suivante**

1 Introduction

1.1 Conformément à sa Résolution 809, la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR-15) a décidé de réactiver la Réunion de préparation à la Conférence (RPC).

1.2 Les principes régissant la tenue de la RPC, son mandat et ses méthodes de travail ont été approuvés par l'Assemblée des radiocommunications de 2015 (AR-15) dans la Résolution UIT-R 2-7.

1.3 La Circulaire administrative CA/226 du 23 décembre 2015 contient les résultats de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2019 (RPC19-1, Genève, 30 novembre – 1er décembre 2015). L'Addendum 1 de cette Circulaire, du 19 septembre 2016, donne d'autres informations, en particulier concernant les dates auxquelles les groupes responsables des Commissions d'études devront avoir fini leurs travaux ainsi que la structure et la préparation des contributions pour le projet de Rapport de la RPC à la CMR-19.

2 Date et lieu de la réunion

La seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2019 (RPC19-2) se tiendra au Centre international de conférences de Genève (CICG) et au siège de l'Union, du 18 au 28 février 2019. La séance plénière d'ouverture de la RPC19-2 débutera à 9 h 30 le lundi 18 février au CICG.

3 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour contenant le programme de la réunion est reproduit dans l'Annexe de la présente Circulaire. Le Rapport de la RPC à la CMR-19 sera établi conformément au plan adopté par la RPC19-1 (voir l'Annexe 10 de la Circulaire administrative [CA/226](#)), en se reportant dûment à l'ordre du jour de la CMR-19 figurant dans la Résolution 1380 du Conseil (C16, mod. C17).

4 Préparation du projet de Rapport de synthèse de la RPC à la CMR-19

4.1 Conformément à la Résolution UIT-R 2-7 et aux décisions prises à la RPC19-1, le projet de Rapport de synthèse de la RPC à la CMR-19, élaboré sur la base des contributions des groupes responsables des Commissions d'études, sera établi par l'équipe de direction de la RPC pendant la réunion qui se tiendra les 6 et 7 septembre 2018.

4.2 Le projet de Rapport de la RPC à la CMR-19 constituera la base des travaux de la seconde session de la RPC-19. Il sera mis en ligne sur la page web de la RPC, dans sa version anglaise, sous la cote CPM19-2/1, après la réunion de l'équipe de direction de la RPC, les autres versions linguistiques étant publiées le plus vite possible et, au moins, trois mois avant la RPC19-2.

5 Contributions

5.1 Les participants sont priés de soumettre leurs contributions aux travaux de la seconde session de la RPC-19 par courrier électronique à l'adresse:

cpm19-2@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la RPC-19 ainsi qu'aux Rapporteurs chargés des différents chapitres du rapport, dont vous trouverez les adresses sous l'onglet Contacts de la page web de la RPC à l'adresse:

<http://www.itu.int/go/ITU-R/CPM>

5.2 Les contributions seront traitées conformément aux dispositions des Résolutions UIT-R 1-7 et UIT-R 2-7 (voir également le paragraphe 6 ci-après).

5.3 Conformément à la Résolution UIT-R 1-7, les délais suivants s'appliqueront:

5.3.1 Les contributions devront parvenir au Bureau au moins **deux (2) mois avant le début de la RPC19-2, c'est-à-dire avant le 18 décembre 2018**. Pour les contributions reçues après cette date, aucun engagement ne peut être pris concernant leur disponibilité dans les six langues de l'Union au début de la réunion.

5.3.2 Le **déla i définitif pour la réception des contributions par le Bureau est de 14 jours calendaires (16 h 00 UTC) avant la réunion, c'est-à-dire le 4 février 2019 à 16 h 00 UTC**. Les contributions qui parviendront au Bureau au-delà de cette date limite ne pourront pas être acceptées. Les contributions qui ne seront pas disponibles pour les participants au début de la réunion ne seront pas examinées.

5.4 En outre, il est précisé dans la Résolution UIT-R 1-7 que les contributions ne devraient pas être trop longues (si possible, pas plus de dix pages) et être élaborées à l'aide d'un logiciel de traitement de texte standard sans que soit utilisée une fonction de formatage automatique; les modifications de textes existants devraient être indiquées par des marques de révision (au moyen de la fonction «Suivi des modifications»).

5.5 Le [gabarit](#) et les [lignes directrices](#) établis par l'UIT-R pour l'élaboration des contributions à la RPC19-2 sont disponibles sur la [page web de la RPC](#).

6 Disponibilité des documents pendant la RPC19-2

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues dans la langue d'origine sur la page web de la manifestation, dans un délai d'un jour ouvrable.

Les versions officielles des contributions et des autres documents de travail seront mises en ligne à l'adresse:

<http://www.itu.int/md/R15-CPM19.02-C/en>

Conformément à la Résolution 167 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, **la RPC19-2 se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, aux cybercafés qui se trouvent au CICG et au deuxième sous-sol de la Tour. De plus, le Service d'assistance informatique (servicedesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas. Un [compte TIES](#) de l'UIT est nécessaire pour pouvoir avoir accès aux documents de la RPC19-2.

7 Diffusion sur le web

Les séances plénières de la RPC19-2 et les séances des groupes de travail seront diffusées en mode audio sur le web dans les six langues officielles de l'Union, diffusion qui sera accessible depuis la [page web de la RPC](#). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir utiliser le service de diffusion, mais un [compte TIES](#) de l'UIT est nécessaire pour avoir accès à la diffusion sur le web.

8 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés. Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

www.itu.int/en/ITU-R/information/events

Les participants pourront retirer leur badge, dans le bâtiment Montbrillant de l'UIT, le dimanche 17 février de 14 h 00 à 18 h 00 et le lundi 18 février à partir de 7 h 30 au même endroit. Les participants ne pourront pas retirer leur badge au CICG.

La personne à contacter au Bureau des radiocommunications pour les questions d'ordre général concernant la RPC19-2 est M. Philippe Aubineau (Tél.: +41 22 730 5992 ou par e-mail: philippe.aubineau@itu.int).



François Rancy
Directeur

Annexe : Projet d'ordre du jour de la seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2019

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Projet d'ordre du jour de la seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2019 (RPC19-2)

Elaboration du Rapport de la RPC à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19)

(Genève, du 18 au 28 février 2019)

- 1** Remarques liminaires
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Structure, calendrier et méthodes de travail de la seconde session de la RPC-19
- 4** Etablissement des groupes de travail
- 5** Attribution des documents
- 6** Préparation du Rapport de la RPC à la CMR-19
- 7** Divers

Khalid AL-AWADI
Président de la RPC-19